

## DEMANDE DE PASSEPORT

Uniquement sur rendez-vous

En ligne [www.clicrdv.com/mairie-de-meximieux](http://www.clicrdv.com/mairie-de-meximieux) ou 04 74 46 08 80

**1 créneau de rendez-vous = 1 personne**

### POUR TOUTE DEMANDE

**se présenter personnellement en mairie pour déposer sa demande**

- 1- Effectuer une pré-demande sur le site [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr) ou sur le site [ville-meximieux.fr](http://ville-meximieux.fr)  
**IMPRIMER LA PRÉ-DEMANDE.**
- 2- un timbre fiscal de 86 € pour les majeurs, 42 € pour les mineurs de 15-17ans, 17 € pour ceux de moins de 15 ans. Possibilité d'acheter le timbre en ligne sur le site [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) ou au bureau de tabac.
- 3- **Pour une première demande\*** : présenter une carte d'identité en cours de validité ou périmée **depuis - de 2 ans.**  
**Pour un renouvellement\*** : présenter l'ancien titre d'identité en cours de validité ou périmé depuis - de 5 ans, sinon présenter une carte d'identité en cours de validité ou périmée depuis – de 2 ans.

**\*Dans les deux cas et en absence de titre d'identité** : présenter la copie intégrale de l'acte de naissance de - de 3 mois (sauf si acte dématérialisé)

- Pour un vol : fournir la déclaration de vol délivrée par la gendarmerie.
  - Pour une perte : la déclaration de perte sera faite en mairie le jour du rendez-vous.
  - Fournir un document avec photo (carte vitale, permis de conduire)
- 4- Présenter **une photo d'identité de - de 6 mois en couleur NE PAS LA DÉCOUPER**  
La photo doit être nette, sans pliures, ni traces. Elle doit être correctement contrastée, sans ombre, ni sur visage ni en arrière-plan. **La tête doit être nue et sans lunettes.**  
La personne doit fixer l'objectif, adopter une expression neutre et avoir la bouche fermée. Ne pas sourire.
  - 5- Présenter un justificatif de domicile **de – de 1 an** à vos nom et **prénom** (facture de gaz, d'électricité, de téléphone, loyer ou avis d'impôts). **Pour les dames : si le justificatif est au nom de Monsieur, apporter votre livret de famille ou votre avis d'imposition.**



**Pour les personnes majeures hébergées n'ayant pas de justificatif à leur nom et prénom :**

- Présenter le justificatif de domicile de l'hébergeant.
- L'attestation d'hébergement du Service Public ([voir lien de téléchargement](#)) précisant que la personne est hébergée **de manière stable.**
- Le titre d'identité de l'hébergeant (ou copie).

### Pour un CHANGEMENT D'ETAT CIVIL



Présenter l'acte lié à ce changement :

- La **copie intégrale** de l'acte de mariage de – de 3 mois.
- La **copie intégrale** de l'acte de naissance de – de 3 mois en cas de changement de nom ou de prénom.
- L'acte de décès du conjoint en cas de veuvage.

### POUR LES PERSONNES MINEURES

Le mineur doit **obligatoirement** être présent et accompagné de l'un de ses parents ou de l'un de ses représentants légaux.

**Présenter en complément les pièces ci-dessous :**

- Le titre d'identité du représentant légal ainsi que son justificatif de domicile.
-  **Imprimer** obligatoirement **la pré-demande.**
-  **En cas de garde alternée** : Présenter **un justificatif de domicile et un titre d'identité en cours de validité des deux parents + le jugement de garde.**
- **Dans le cadre d'une garde alternée amiable sans jugement** : présenter une attestation des 2 parents autorisant l'établissement d'une pièce d'identité à l'enfant.

### PERSONNES DEVENUES FRANÇAISES

Pour les personnes nées à l'étranger, les étrangers devenus français et les personnes nées en France de parents étrangers : **fournir deux justificatifs de nationalité française.** (ex : passeport et CNI, certificat de nationalité française, décret de naturalisation).

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ  
ET UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS DEVRA ÊTRE FIXÉ SELON NOS DATES DE DISPONIBILITÉ.**